

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

~~~~~

**SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :    | 33 |
| Présents :                              | 23 |
| Absent excusé ayant donné procuration : | 10 |
| Absent excusé non représenté :          | /  |
| Absent non excusé :                     | /  |
| Votants :                               | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémy INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Création des comités consultatifs, détermination de leur composition, fixation de leurs règles de fonctionnement et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire. Cette composition est valable pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contrairement aux commissions, ces comités peuvent comprendre des personnes qui ne font pas partie du Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales, ou des personnes particulièrement qualifiées ou directement concernées par les affaires soumises à la consultation des comités.

.../...



Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et les équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Monsieur le Maire propose la création des comités consultatifs suivants :

- Comité Consultatif PATRIMOINE, CULTURE,
- Comité Consultatif TOURISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
- Comité Consultatif COMMERCE – ARTISANAT D'ART,
- Comité Consultatif des FETES – VIE DES QUARTIERS,
- Comité Consultatif EDUCATION ENFANCE,
- Comité Consultatif DEVELOPPEMENT DURABLE,
- ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE,
- Comité Consultatif SECURITE PUBLIQUE ET ROUTIERE,
- Comité Consultatif des SPORTS,
- Comité Consultatif des VALAYANS,
- Comité Consultatif des MARCHES.

et qu'ils soient composés de la façon suivante :

- Liste « Pernes Ensemble » : 5 membres,
- Liste « l'Essentiel c'est vous » : 1 membre,
- Liste « Pernes et Vous » : 1 membre,
- Représentants d'associations locales et des personnes qualifiées en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur connaissance du domaine traité par le comité,
- de techniciens municipaux/experts.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2143-2 ;

CONSIDERANT que l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

CONSIDERANT que ces comités peuvent comprendre des personnes qui ne font pas partie du conseil municipal, notamment des représentants des associations locales, et de personnes qualifiées ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal d'en fixer leur composition, leurs règles de fonctionnement et de désigner leurs membres ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de créer, pour la durée du mandat, les comités consultatifs suivants :

.../...

- Comité Consultatif PATRIMOINE, CULTURE,
- Comité Consultatif TOURISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
- Comité Consultatif COMMERCE – ARTISANAT D'ART,
- Comité Consultatif des FETES – VIE DES QUARTIERS,
- Comité Consultatif EDUCATION ENFANCE,
- Comité Consultatif DEVELOPPEMENT DURABLE,
- ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE,
- Comité Consultatif SECURITE PUBLIQUE ET ROUTIERE,
- Comité Consultatif des SPORTS,
- Comité Consultatif des VALAYANS,
- Comité Consultatif des MARCHES.

Le Conseil Municipal pourra, par délibération, modifier cette liste en fonction des besoins de la commune.

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer leurs règles de fonctionnement et de déterminer leur composition, comme suit :

**Objet :**

Les comités consultatifs sont chargés d'étudier les questions relevant de leur domaine de compétence qui leur sont soumises par le maire ou le conseil municipal. Ils peuvent également formuler toute proposition ou recommandation utile. Leurs avis sont consultatifs et ne lient ni le Maire ni le Conseil Municipal.

**Fonctionnement :**

Les comités consultatifs sont réunis sur convocation de leur président au moins une fois par an.

Les membres des comités consultatifs sont convoqués par le président du comité par tout moyen permettant d'en assurer la réception (courrier, courrier électronique ou tout autre moyen dématérialisé).

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et, le cas échéant, des documents utiles à l'examen des affaires inscrites à celui-ci, est adressée au moins cinq jours francs avant la date de la réunion.

En cas d'urgence dûment motivée, ce délai peut être réduit.

Les services municipaux ou toute personne qualifiée peuvent être invités à participer aux travaux avec voix consultative.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu transmis au maire et aux membres du comité.

**Modalités de vote :**

Les avis sont adoptés à la majorité des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme suffrages exprimés.

**Composition :**

Chaque comité est composé :

- d'élus municipaux désignés par le Conseil Municipal ;
- de représentants d'associations locales ;
- de personnes qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur expérience.

Le nombre de membres peut varier selon l'objet du comité.

Le président est désigné par le Maire au sein des Conseillers Municipaux.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de procéder aux désignations des membres de ces comités par un vote à main levée,

VU les propositions de Monsieur le Maire,

.../...



**DESIGNE**, à l'unanimité, les membres suivants :

Comité Consultatif PATRIMOINE, CULTURE

Président : Guillaume PASCAL.

Membres du Conseil Municipal : Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Jean-Claude DANY, Antoine BARBIEUX, Eric BOYER, Magali PEYRONNET, Marine GONNET, Véronique SABATINI.

Le Président ou son représentant de : la Confrérie des Lanterniers, l'Association des Œuvres Paroissiales de Pernes, l'Association des Œuvres Paroissiales des Valayans, le Musée Comtadin du Cycle, le Conservatoire du Costume Comtadin, les Rencontres des Métiers d'Art, le Patrimoine Rural aux Valayans, l'Amicale des Anciens Résistants et Amis de la Résistance du Canton de Pernes et ses environs, les Baladins des Fontaines, la Compagnie de l'Albatros, les Baladins des Garrigues, l'Association Pernes Patrimoine – Hier, Aujourd'hui, demain, Les mécaniques du Patrimoine, Centre de Loisirs et de Culture, La Chourmo dis Afouga, l'Harmonie des Enfants de la Nesque.

Techniciens/Experts : Gilles GURBIEL (Archéologue), Danièle BRESSY (Historienne), le Directeur de l'Office de Tourisme, Marius LANCELIN, (Créchiste), Brigitte CALAME (Professeur d'Histoire), la Responsable du service culturel.

Comité Consultatif TOURISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Présidente : Audrey RAYNAUD.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Claude DANY, Stéphanie DE CAMARET, Sophie RIGOLLET, Christophe BANNERY, Thibaud PRADIER, Alice TAMISIER, Mario MORETTI.

Le Président ou son représentant de : l'Association des Commerçants et Artisans Pernois, Les Ateliers de Pernes, l'Office de Tourisme intercommunal.

Techniciens/Experts : le Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal, Mickaël MARTINEZ (expert-comptable), Manager Centre-Ville (CASC).

Comité Consultatif COMMERCE – ARTISANAT D'ART

Présidente : Patricia VIVARES.

Membres du Conseil Municipal : Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Stéphanie DE CAMARET, Christian GORLIN, Claude FERT, Océane DOCHE, Gérard GILLES, Mario MORETTI.

Le Président ou son représentant de : l'Association des Commerçants et Artisans Pernois, Les Ateliers de Pernes, Fablab, Rencontres des métiers d'art.

Techniciens/Experts : Chloé COLLOMB (gérante de commerce), Mickaël MARTINEZ (expert-comptable), Neil KOUDSI (Agriculteur-commerçant sur le marché), Manager Centre-Ville (CASC).

Comité Consultatif des FETES – VIE DES QUARTIERS

Présidente : Edith DARBOUSSET.

Membres du Conseil Municipal : Christian GORLIN, Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Laurent COMTAT, Aurélie VERNHES, Fulgencio BERNAL, Alice TAMISIER, Véronique SABATINI.

Le Président ou un représentant de : les Amis de la Nesque, les Rabassiers du Comtat, les Balladins des Garrigues, le Comité des Fêtes des Valayans, Lou Touréou Pernen, La Boule Atomic des Valayans, l'Entente Bouliste Pernoise, l'Harmonie des Enfants de la Nesque, l'Amicale des Pêcheurs des Gravières, la Chorale Haut de Gamme, la Compagnie de l'Albatros, l'Association Projecteur (fête de la Musique).

Techniciens/Experts : Un représentant des Forains des Fêtes Votives, le Chef de Service de la Police Municipale.



Comité Consultatif EDUCATION ENFANCE

Présidente : Valérie PEYRACHE.

Membres du Conseil Municipal : Claudine CHAUVET, Laurent COMTAT, Océane DOCHE, Thibaud PRADIER, Sophie RIGOLLET, Marine GONNET, Michel PHAREL.

Le Président ou un représentant de : Trait d'Union, FCPE, Perluette, l'Association des Parents d'élèves de l'école des Garrigues, l'association des parents d'élèves de l'école Saint Joseph, les Minots de Louis Giraud, l'APE Marie Mauron, Directeur(rice) de l'école élémentaire Jean Moulin, Directeur(rice) de l'école maternelle Jean Moulin, Directeur(rice) de l'école Louis Giraud, Directeur(rice) de l'école Marie Mauron, Directeur(rice) de l'école des Valayans, Directeur(rice) de l'école des Garrigues, Directeur(rice) de l'école Saint Joseph, Inspecteur(trice) de l'Education Nationale, un délégué départemental de l'Education Nationale.

Techniciens/Experts : le Directeur Général des Services, la Directrice de la Crèche, la Responsable du service restauration scolaire, la Cheffe de Pôle Education Enfance.

Comité Consultatif DEVELOPPEMENT DURABLE. ENVIRONNEMENT. AGRICULTURE

Présidente : Aurélie VERNHES.

Membres du Conseil Municipal : Christophe BANNERY, Pascal BREMOND, Jean-Claude DANY, Anne CUNTY, Thibaud PRADIER, Gérard GILLES, Michel PHAREL.

Le Président ou un représentant de : Association de Défense des usagers de l'eau et de l'assainissement, la Nesque propre, A portée de main, les Amis de la Nesque, Amicale des Pêcheurs des Gravières, les Potagers Bio, Syndicat Départemental des Apiculteurs, Association « Oli'Ventoux ».

Un agriculteur en exercice sur la Commune membre de : Syndicat des Exploitant Agricoles, Jeunes Agriculteurs du Canton du Comtat, Confédération Paysanne.

Techniciens/Experts : Dimitri MARGUERAT (Naturaliste Ornithologue), Denis ROUSSET (ingénieur en agriculture).

Comité Consultatif SECURITE PUBLIQUE ET ROUTIERE

Président : Gérôme VIAU.

Membres du Conseil Municipal : Pascal BREMOND, Christian GORLIN, Aurélie VERNHES, Fulgencio BERNAL, Jean-Claude DANY, Alice TAMISIER, Mario MORETTI.

Le Président ou un représentant de : Association des Commerçants et Artisans Pernois, Comité Communal des Feux de Forêts.

Techniciens/Experts : les référents de quartiers « voisins vigilants », un représentant de l'association départementale de sécurité routière, Chef de Service de la Police Municipale, Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Pernes.

Comité Consultatif des SPORTS

Président : Laurent COMTAT.

Membres du Conseil Municipal : Magali PEYRONNET, Jérémy INTEGLIA, Antoine BARBIEUX, Valérie PEYRACHE, Christophe BANNERY, Gérard GILLES, Michel PHAREL.

Le Président ou un représentant de : Association Gymnastique Volontaire, Je Cours pour ma Forme, Badminton Olympique de Pernes, Ping Pong Club Pernois, Tennis Club Pernois, BMX Pernois, Critérium Vaucluse Pernes, Club Vélocio Pernois, Elan Basket Pernois, Saint Didier Espérance Pernoise, Rugby Club Pernois, Hand Ball Club Pernois, Kick Boxing Pernois, Judo Club Pernois, Aéromodel Club Pernes-les Valayans, Entente Bouliste Pernoise, La Boule Atomic des Valayans, Perno li darts.

Techniciens/Experts : Cédric PHAREL (Educateur Sportif agréé DDCS), Responsable du Service des Sports.

.../...

Comité Consultatif des VALAYANS

Président : Gérôme VIAU.

Membres du Conseil Municipal : Claudine CHAUVET, Christian GORLIN, Fulgencio BERNAL, Jean-Claude DANY, Eric BOYER, Marine GONNET, Mario MORETTI.

Le Président ou un représentant de : Association des Parents d'Elèves des Valayans Perluette, Association des œuvres paroissiales des Valayans, Amicale Valayannaise de Lecture, Aéromodel Club Pernes-les Valayans, La Boule Atomic des Valayans, Comité des Fêtes des Valayans, Patrimoine Rural aux Valayans, Sprinter team des Valayans, A.S. Valayannaise.

Comité Consultatif des MARCHES :

Présidente : Patricia VIVARES.

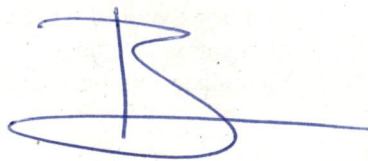
Membres du Conseil Municipal : Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Christian GORLIN, Stéphanie DE CAMARET, Edith DARBOUSSET, Audrey RAYNAUD, Gérard GILLES, Véronique SABATINI.

Le Président ou un représentant de : Syndicat des Commerçants et Artisans des Marchés de Provence (SCAMP), Syndicat des Marchés de France du Vaucluse (SMFV), un producteur du marché du mercredi.

Techniciens : Chef de service de la Police Municipale, le Placier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 Juillet 2026

Publiée le : 27 Juillet 2026